

Service universitaire de formation continue
Validation des acquis de l'expérience
Mme Véronique DUTRAIVE
16 quai Claude Bernard 69007 LYON
Tel. 04 78 69 72 03- fax 04 78 72 33 08
Interlocuteur IREIS : 04 74 14 85 10

DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION *

DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS

**EN APPLICATION DU DECRET 85-906 DU 23/08/1985
ET DE LA PROCEDURE VA UJM VOTEE EN CEVU LE 10/09/2010
ET EN CA LE 2/11/2010**

Année Universitaire 2020/2022

La VAPP (validation des acquis personnels et professionnels) est un dispositif destiné aux personnes désireuses de reprendre leurs études sans tenir compte du niveau de formation initiale qui est le leur. Ex : entreprendre une première année de Master sans être titulaire d'un grade L. Ce dispositif n'est pas diplômant, une décision favorable est une reconnaissance de niveau qui permet à une personne d'intégrer une formation sans avoir le titre requis.

Pour ce faire, le candidat devra présenter avec soin son parcours personnel et professionnel sur le dossier VAPP qui lui est remis. Ce dossier fera l'objet d'un examen en commission pédagogique.

Nom :

Prénom :

* Ce dossier a pour objet de mettre en valeur votre parcours antérieur (professionnel et étudiant) afin de légitimer votre entrée en MASTER

PARCOURS PROFESSIONNEL ET/OU BENEVOLE + PARCOURS DE FORMATION

Parcours professionnel :

DATES	EMPLOIS	STRUCTURES

Parcours de formation (initiale et/ou continue) :

ANNEES	FORMATIONS	DUREE	CENTRE DE FORMATION	Attestations, certificat, diplômes (...) obtenus...

Parcours bénévole :

DATES	Temps consacré	EXPERIENCES BENEVOLES	STRUCTURES

PIECES JUSTIFICATIVES

Merci de joindre toutes les pièces que vous jugerez pertinentes pour corroborer vos écrits.

N° pièce	Descriptif des pièces (ce sont des exemples, liste non exhaustive)	observations
----------	--	--------------

PIECES JUSTIFICATIVES

ADMINISTRATIF

- | | | |
|---|---|--|
| 1 | Copie pièce d'identité ou Passeport | |
| 2 | Copie carte d'inscription au pôle emploi (pour les Demandeurs d'emploi) | |
| 3 | 1 Photocopie de la carte de séjour (pour les étrangers) | |

CONCERNANT VOTRE PARCOURS DE FORMATION

- | | | |
|----|--|--|
| 4 | Curriculum Vitae | |
| 5 | Copies des diplômes obtenus (les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en fournir la traduction certifiée) | |
| 6 | Programmes détaillés, volume horaire, relevés des notes des études ou formations que vous avez suivies | |
| 7 | Organigrammes | |
| 8 | Justificatifs des activités que vous décrivez (certificat de travail , fiches de payes, attestations, fiche de poste...) | |
| 9 | Productions écrites professionnelles (projets, compte-rendu d'exécution, rédaction de procédés, rapport ou études, ...) | |
| 10 | Toutes pièces justificatives d'une compétence ou capacité particulière attestée par l'employeur ou personnes ressources | |
| 11 | Attestations diverses concernant vos activités associatives, bénévoles, sportives, culturelles, réalisations personnelles, ... | |
| 12 | Projets, réalisations, publications, revue de presse, ... | |